



ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE CORBAS

Tarifs annuels 2020-2021 (en euros)

Quotient familial	Instrument et Cours collectifs (FM)		Instrument Seul et/ou dit rare		2ème Instrument		Cours Collectifs		Location instrument		Master class, stage pédagogique		Pratiques collectives intercommunales
	Corbas	Extérieur	Corbas et bassin de vie	Extérieur	Corbas	Extérieur	Corbas	Extérieur	Corbas	Extérieur	bassin de vie	Extérieur	bassin de vie
-470	151,35	227,02	111,39	167,09	27,84	41,77	39,96	59,93	76,58	114,87	10,00	20,00	10,00
de 471 à 650	189,18	283,78	139,99	210,00	34,99	52,50	49,19	73,78	76,58	114,87	10,00	20,00	10,00
de 651 à 800	227,02	340,53	168,30	252,45	42,07	63,11	58,72	88,08	76,58	114,87	10,00	20,00	10,00
de 801 à 1000	263,34	395,02	195,54	293,31	48,88	73,32	67,80	101,71	76,58	114,87	10,00	20,00	10,00
de 1001 à 1300	299,67	449,51	222,78	334,18	55,69	83,54	76,89	115,33	76,58	114,87	10,00	20,00	10,00
1301 à 1600	335,99	503,99	250,03	375,04	62,50	93,76	85,96	128,95	76,58	114,87	10,00	20,00	10,00
1601 et plus	345,07	517,61	257,29	385,94	64,32	96,48	87,78	131,67	76,58	114,87	10,00	20,00	10,00

Paiement des cours de l'Ecole Municipale de Musique de Corbas

Le paiement des cours et des locations d'instruments s'effectue chaque trimestre échu par titres de recettes émis par la Ville de Corbas. Le règlement peut s'effectuer par titre payable sur internet TIPI, par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces avec l'appoint à la Trésorerie de Saint Symphorien d'Ozon.

Une inscription en cours d'année sera facturée "prorata temporis".

Tout trimestre commencé est dû. Tout abandon doit être impérativement signalé par courrier faute de quoi, l'élève sera considéré comme inscrit.

En cas d'absence prolongée et justifié d'un élève à partir de 15 jours ou en cas d'absence d'un professeur non remplacé, les cours seront déduits de la facturation.

La pratique d'un 2ème instrument sera facturée à un quart du tarif du 1er instrument.
L'éveil instrumental et l'éveil musical sont facturés sous la forme de 2 "cours collectifs".

La participation à un orchestre est gratuite pour les élèves instrumentistes et pour les élèves suivant un cours de Formation Musicale. Les élèves désirant participer uniquement à un orchestre seront facturés "cours collectifs".

Correction en fonction du nombre d'élèves par famille :
2 élèves : 15 % par élève / 3 élèves : 24 % par élève / 4 élèves : 33 % par élève / 5 élèves : 40 % par élève.

Il est précisé que le tarif "Corbas" s'applique pour les familles pouvant justifier de leur domicile sur la commune ou exerçant une activité professionnelle sur la commune.
Le tarif "extérieur" s'adresse aux autres utilisateurs et un coefficient multiplicateur de 1,5 sera appliqué.

A défaut de production des documents nécessaires à la détermination du quotient familial listés à l'article 2, la tranche maximum tarifaire sera appliquée sans possibilité de modification ultérieure.

En cas de changement de Quotient Familial en cours d'année, une régularisation avec effet rétroactif sera possible sur production d'un document justificatif et ceci uniquement avant la 2ème facturation.

une inscription dans l'une des écoles du bassin de vie des Portes du Sud (feyzin, Sain-Fons ou Vénissieux) donne accès à un tarif préférentiel